

Primoweb loupe son examen de rentrée

Lourdeurs et complexité : déjà.

le site web censé

faciliter la recherche

d'enseignants

remplaçants connaît

des ratés.

● Alain WOLWERTZ

Is l'admettent eux-mêmes : tant du côté de l'administration que des directions d'écoles, il y a sans doute une période de rodage qui doit être dépassée. Il n'empêche que Primoweb, la nouvelle plateforme internet qui doit permettre aux écoles de trouver (plus vite et plus facilement...) des remplaçants pour les enseignants malades leur donne du fil à retordre.

Pour faire simple (même si ça ne l'est pas vraiment), le site Primoweb, en fonction depuis le 1^{er} septembre dans le cadre du décret sur la réforme des titres et fonctions, doit permettre aux directeurs de consulter une liste d'enseignants disponibles sur le marché pour un éventuel remplacement.

A priori une simplification puisqu'auparavant les écoles devaient passer par l'intermédiaire du Forem. L'assurance aussi d'une priorité pour les enseignants disposant du titre requis par rapport à ceux n'ayant « que » le titre suffisant.

Sauf que, au-delà du temps nécessaire pour apprivoiser une interface que beaucoup de directeurs disent lente et complexe, quelques bugs se manifestent

« Prof de langues ? Non je suis infirmière en Guadeloupe »

Comme l'illustre le cas vécu le directeur de l'école primaire Saint-Louis Waremme qui cherchait un remplaçant pour un professeur de langues absent 15 jours pour maladie : alors qu'il disposait d'un remplaçant disponible immédiatement mais n'ayant qu'un titre suffisant, il lui a fallu respecter la procédure Primoweb. C'est-à-dire contacter par mail chaque enseignant qui dispose du titre requis et qui a manifesté sur le site sa disponibilité à un emploi. Tant que ces enseignants n'ont pas répondu dans un délai de 3 jours (y compris pour dire qu'ils sont indisponibles), impossible pour l'école de faire appel à quelqu'un d'autre.

« Mais le problème, explique Alain Rihon, le directeur de l'école concernée, c'est que je n'ai même pas pu contacter tous les enseignants renseignés sur Primoweb car plusieurs adresses mails n'étaient pas correctes. » Plus gag, parmi les personnes contactées, l'une d'elles s'est manifestée pour s'étonner que son adresse mail figure sur le site Primoweb puisqu'elle n'est pas prof de langues mais... infirmière en Guadeloupe. Plutôt étonnant puisque ce sont les candidats enseignants qui s'enregistrent eux-mêmes sur Primoweb.

Si l'anecdote prête à sourire, le directeur, lui, a renoncé à remplacer son enseignante malade. « Ça ne valait plus la peine car, dans mon école, ce n'est que pour 4 heures semaine. Et il est trop tard puisque c'est ce jeudi, dit-il. Mais c'est évidem-

ment plus problématique pour les deux autres écoles où il y a 4 et 14 heures à pourvoir. »

Problématique et « frustrant », témoigne le directeur d'une de ces deux écoles concernées : « parce que les élèves n'ont pas pu avoir cours de langues alors que nous avons quelqu'un de disponible pour le boulot mais que nous n'avons pas pu l'engager car elle n'a pas le titre requis. » ■

Des corrections à apporter

Depuis la rentrée, du côté du Segec, le secrétariat général de l'enseignement catholique, on enregistre de nombreuses critiques concernant la complexité et la lourdeur de la procédure Primoweb. Des problèmes dont on dit aussi être conscient du côté de la ministre de l'Enseignement. Il est d'ailleurs prévu que Marie-

Martine Schyns rencontre dans les prochains jours le nouveau manager d'Etnic, l'organisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a mis au point le site Primoweb.

« Car c'est vrai qu'il y a des difficultés techniques, des lourdeurs et qu'il faut rendre le système plus souple », admet-on au cabinet de la ministre. Un module permettant de signaler les erreurs (comme celle de l'infirmière guadeloupéenne)

devrait être intégré au site.

« Mais n'oublions pas que le temps perdu sur le site l'était aussi auparavant dans la recherche de remplaçants par d'autres moyens », ajoute le cabinet Schyns. Avec, en plus dit-on encore, l'avantage que Primoweb doit permettre d'éviter de laisser sur le carreau un enseignant qui a le titre requis au profit d'un autre qui n'aurait que le titre suffisant.

A.W.